



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 9 février 2023 à 14 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Sonia Béland, directrice, Bureau de la sécurité civile, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie et Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

Monsieur Le président Daniel Champagne fait mention du tragique événement survenu à Laval et informe que la Ville de Gatineau a mis ses drapeaux en bernés en support aux victimes.

Madame la mairesse France Bélisle prend la parole afin d'informer les élus et les citoyens qu'elle a écrit au maire de Laval pour témoigner de toute la solidarité des membres du conseil.

En outre, elle souhaite informer l'ensemble des membres du conseil de sa rencontre de demain avec les membres du cabinet du ministre des Finances dans le contexte prébudgétaire. À cet effet, un document résumant les priorités du conseil sera déposé. Toutefois, ce dernier ne contient pas toutes les priorités du conseil, seulement celles supportées par l'UMQ. Ce document sera rendu public demain sur le site Internet du gouvernement et sera acheminé aux membres du conseil.

CP20230209-P1

POLITIQUE MUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Présentation par madame Sonia Béland, messieurs Yess Gacem et Denis Doucet.

Mise en contexte : présenter le fruit d'un travail résultant d'un arrimage cohérent des documents. Mettre de l'ordre dans la hiérarchisation de la nomenclature. La Ville de Gatineau est une référence en la matière.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le projet de Politique municipale de gestion intégrée des risques;
- répondre aux questions des membres du conseil municipal;
- obtenir l'autorisation de présenter au conseil municipal pour adoption, le projet de Politique municipale de gestion intégrée des risques.

Plan de présentation :

- Le processus de gestion intégrée des risques;
- Les risques;
- La structure documentaire;
- Les objectifs;
- Les fondements;
- La portée;
- Les orientations;
- Les rôles et responsabilités;
- La mise en œuvre;
- Les suivis et révisions.

RECOMMANDATION :

CP-BSC-2023-001

Adopter la Politique municipale de gestion intégrée des risques.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne qu'il ne voit pas de plan de formation dans les documents soumis et demande s'il y a des simulations prévues et à quel niveau en est rendue la gestion de risques?

Madame Sonia Béland précise que les plans de formation ne se retrouvent pas dans la politique, mais dans le plan municipal de sécurité civile. La formation et les simulations y sont aussi prévues.

Monsieur Simon Rousseau ajoute que l'objectif est de définir les bases de la politique. Lorsque le bureau sera mis en place, nous pourrons procéder à l'identification des besoins en matière de gestion des risques. Madame Sonia Blouin ajoute que dans le plan, on retrouve une étude de vulnérabilités qui permet d'identifier certains risques organisationnels.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet se questionne quant au rôle du citoyen. Dans une situation de crise, les citoyens ne sont pas tous égaux à la préparation pour affronter les sinistres. Il faut s'assurer de subvenir aux besoins des citoyens de façon équitable.

Madame Béland précise que ce sont des obligations prévues à la *Loi sur la sécurité publique* et que celle-ci définit les responsabilités du citoyen. La politique se veut un rappel de ces obligations. De plus, le fait que les citoyens partagent une part de la responsabilité permet d'alléger le fardeau de la Ville lorsqu'il faut prendre en charge des citoyens sinistrés. Lorsqu'un plan d'urgence est mis en place par ces derniers, cela permet de faciliter leur rétablissement à la suite des événements.

Monsieur Doucet ajoute que les citoyens sont responsables de se préparer en cas d'urgence. On constate que le message passe plus facilement auprès des citoyens depuis les dernières années et qu'à force de le répéter, les citoyens devraient adhérer de plus en plus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande si ce qui est défini dans la politique prend en compte une certaine uniformité et si les citoyens, qui n'ont pas nécessairement les moyens de se préparer, ont été considérés.

Madame Béland indique que c'est pour cette raison qu'il y a toujours une aide offerte aux sinistrés, soit de venir en aide à ceux qui ont peu de moyens.

Madame Lacasse-Brunet aimerait plus de détails concernant le déploiement du plan de communication aux citoyens afin de s'assurer que l'information soit transmise adéquatement.

Madame Béland fait part qu'une sensibilisation auprès des citoyens sera faite au fil des prochains mois et des prochaines années. Campagne de sensibilisation sera mise en œuvre prévoyant, notamment, des annonces publicitaires, etc. Cette campagne visera plus spécifiquement les groupes plus précaires (ainés, maison de quartier, etc.) et aura comme objectif de rendre la population plus résiliente lors de situation d'urgence.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite obtenir plus de précisions quant à la prise en charge des citoyens.

Madame Béland explique que les citoyens doivent se prendre en main, mais que la Ville a l'obligation d'offrir un service aux sinistrés lors de situations d'urgence.

Le comité plénier public est suspendu à 15 h.

Reprise du comité plénier public à 15 h 16.

CP20230209-P2

NOUVEAU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Présentation par madame Sonia Béland, messieurs Denis Doucet et Yess Gacem.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Présenter le projet de Plan municipal de sécurité civile pour la Ville de Gatineau;
- Répondre aux questions des membres du conseil municipal;
- Obtenir l'autorisation de présenter au conseil municipal pour adoption, le projet de Plan municipal de sécurité civile.

Plan de présentation :

1. Les objectifs du Plan municipal de sécurité civile (PMSC);
2. Les fondements du PMSC;
3. La structure documentaire;
4. La structure organisationnelle;
5. L'alerte et la mobilisation;
6. Les risques;
7. La déclaration d'une situation d'exception;
8. Les priorités qui guident l'intervention;
9. L'accès au périmètre d'opération;
10. L'évacuation de masse et le confinement;
11. Le rôle des acteurs en sécurité civile;
12. Autres éléments ajoutés au PMSC;
13. Les enjeux et les avantages liés à l'adoption du nouveau PMSC;
14. Les prochaines étapes;
15. Recommandations;
16. Questions.

RECOMMANDATIONS :

CP-BSC-2023-002

Adopter le nouveau Plan municipal de sécurité civile.

CP-BSC-2023-003

Ajuster le guide des élus en fonction des présentations du Plan municipal de sécurité civile et de la Politique municipale de gestion intégrée des risques.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin reprend son siège à 15 h 27.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne avoir connu plusieurs événements de cette nature dans les dernières années. Il demande si les commentaires des élus suivant les inondations ont été intégrés dans ce plan. De plus, il est d'accord avec le principe que le Bureau de la mairie puisse avoir la capacité de faire des dépenses ponctuelles dans de telles situations.

Monsieur Simon Rousseau rajoute que lors de situations d'exception, la mairesse a un pouvoir afin de permettre à la Direction générale de faire fi des règles d'appels d'offres. Ce pouvoir n'a rien à voir avec le fait que les achats seraient effectués par la mairesse elle-même.

Madame Béland mentionne que la déclaration d'état d'urgence permet un dépassement au niveau des dépenses. La charte de Gatineau permet de faire ces dépenses sans faire la déclaration d'état d'urgence prévue à la loi, ce qui permet d'alléger le volet administratif. Elle souligne que la Ville n'a jamais eu à mettre en œuvre ce procédé, puisqu'elle n'a jamais dépassé sa capacité.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin aimerait connaître la raison pour laquelle on effectue les modifications à l'organigramme. On indique que c'est pour assurer la continuité des services municipaux lors d'états d'urgence.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que, historiquement, les élus ne se retrouvaient pas dans la chaîne de commandement et qu'il était difficile pour eux de ne pas être aux faits des nouveaux développements alors que les citoyens venaient à leur rencontre pour obtenir plus d'informations. Parallèlement, elle se questionne sur les rôles et responsabilités des élus et de la mairesse étant donné que toutes les relations gouvernementales relèvent de la mairie, alors que dans le plan, ces relations sont listées dans le champ d'action du CCMU.

Monsieur le conseiller Steven Boivin quitte son siège à 16 h 15.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande si, suivant les recommandations proposées par la Mairie, le plan sera présenté de nouveau devant les membres du conseil municipal.

Madame Béland indique que les recommandations seront analysées par la mairie et elle recommandera un nouveau guide à l'image du plan. Le guide sera plus précis afin d'être cohérent et éviter les doublons. De plus, le plan n'entre pas en conflit d'intérêts avec le guide des élus.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute qu'il est nécessaire que le guide des élus soit présenté aux membres du conseil municipal afin que tous les élus le comprennent. Sur un autre sujet, elle se questionne à savoir, dans le contexte où le conseil municipal doit se prononcer sur l'état d'urgence, dans quelle mesure ce dernier devient légitime s'il tient ses séances par vidéoconférence. La *Loi sur les cités et villes* ne nous permet pas de tenir de telles séances.

Madame Béland mentionne que la mobilisation ne se fait pas seulement en présentiel et que, effectivement, le mode virtuel est plus rapide pour communiquer l'information. Toutefois, elle doit valider si les décisions prises de façon virtuelle sont conformes à la loi.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait que la formulation du paragraphe suivant, de la présentation, soit revue :

« La Mairie, en collaboration avec la Direction générale, rend compte au conseil municipal (CM) et au comité exécutif (CE), le cas échéant. »

Considérant les relations exécutives entre le comité exécutif et la mairie lors de situation d'urgence, il y aurait lieu de revoir la formulation afin de rendre compte uniquement au conseil municipal et souligner la distinction entre les pouvoirs du comité exécutif et ceux du conseil municipal. Cela permettrait d'éviter de faire une présentation aux deux instances et de respecter la distribution des pouvoirs dans de telles situations.

Madame la conseillère Caroline Murray, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Champagne, souhaite apporter un amendement à la recommandation **CP-BSC-2023-003** afin qu'elle se lise comme suit :

« Présente au comité plénier les ajustements proposés au guide des élus en fonction des présentations du Plan municipal de sécurité civile et de la Politique municipale de gestion intégrée des risques. »

Aucun vote n'est demandé quant à cet amendement.

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 24 novembre 2022

Fin du comité plénier public à 16 h 31.